

princes contre tel ou tel cardinal ; mais c'est à tort et contre toutes les règles de la logique qu'on voudrait interpréter cette sage attitude et ce silence prudent, comme une reconnaissance de l'abus du veto qui reste toujours un prétendu droit et une ingérence arbitraire qui offense cette sainte liberté que le Christ voulut donner à l'Eglise ”.

Revenant sur cette question, l'*Osservatore Romano* répète qu'il ne s'agit pas d'un droit, mais d'un abus qui, en raison du changement des conditions politiques, est devenu insupportable.

L'*Osservatore* explique comment, dans le passé, le veto pouvait être toléré afin d'éviter des maux qui, maintenant, ne sont plus possibles. Il conclut qu'il n'est pas poussé par un sentiment d'hostilité à l'égard d'un Etat qui entretient des rapports amicaux avec le Saint-Siège, mais uniquement par le désir de voir l'Eglise délivrée des chaînes qui entravent sa mission.

LES RELIGIEUX ENSEIGNANTS. — “ Religieux, vous n'avez pas de famille : vous n'éduquerez pas, vous êtes inaptes à vous occuper des enfants d'autrui ; vous ne les connaissez pas, n'en ayant pas.

Oh ! Oh ? — Répond Mgr Touchet, l'éloquent évêque d'Orléans.

Assurément, nous savons des pères de famille qui ont écrit très doctement et sagement sur l'éducation : M. Gréard, ancien vice-recteur de l'Université de Paris, par exemple.

Mais Fénelon ; mais Mme de Maintenon ; mais Rollin ; mais Mgr Dupanloup, n'ont-ils pas écrit d'aussi beaux livres que lui, sur le même sujet ?

Et pour passer à un concret plus immédiat et non moins notoire !

Qui dira que les distingués supérieurs et professeurs